



JOURNÉE DE L'ADHÉRENT·E ET DE L'ENGAGEMENT SYNDICAL

DU 5 AVRIL 2025

Bourse du travail de Paris, Annexe Varlin, Salle Eugène Henaff,

85 rue Charlot 75003 PARIS

PROGRAMME

MATIN :

8h30 : Accueil et petit déjeuner

9h-11h : Conseil syndical

- Mot d'accueil de la Présidente Judith KRIVINE
- A69 : récit d'une victoire historique et collective en droit de l'environnement -Julie ROVER et Alice TERRASSE, barreau de Toulouse
- Réflexion autour de la place des motions au congrès annuel et de leur adoption
- Restitution de la mission Flash ministérielle « exécution des peines » - Amélie MORINEAU (élue SAF au CNB)

11h-11h30 : Le SAF : histoire du militantisme syndical dans le champ judiciaire (Jean-Philippe TONNEAU – sociologue)

11h30-12h15 : LE SAF : dynamiques internes et rayonnement auprès des organisations

- Catherine GLON, ex-bâtonnière du barreau de Rennes, membre du CNB de 2011 à 2015, membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers
- Loïc BOURGEOIS, avocat au barreau de Nantes, membre du Conseil Syndical

12h15-12h30 : Focus sur quelques outils du SAF à destination des adhérent·es et des sections (modèle de recours pour les IV, Kit d'organisation des formations, refonte de l'espace adhérent.e)

12h30-13h45 : Déjeuner convivial sur place : réservation obligatoire

APRES-MIDI:

14h-15h30 : Discussion générale « Qu'est-ce que débattre, au SAF ? »

1^{er} temps du débat :

Venir au SAF pour réfléchir et débattre, débattre sereinement, débattre utilement. Oser prendre la parole, s'écouter et décider collectivement ou décider de ne pas décider...quels outils pour le débat ?

Intervenantes :

- Françoise ARTUR Avocate et médiatrice, barreau de Poitiers
- Cécile PETIDENT ex-journaliste, consultante en stratégie éditoriale
- Gabriela CARRAUD avocate au barreau de Strasbourg

2^e temps du débat :

Présentation du travail sur une « charte de bon usage » des listes-mail au sein des commissions du SAF - section Toulouse

15h30- 17h00 ATELIERS PRATIQUES

Échanges, partages d'expériences sur les pratiques et les outils

• Ateliers formation

Comment choisir/organiser/ animer des formations dans sa section.

- Elena DE GUEROUULT, avocate au Barreau de Val d'Oise
- Carole SULLI ,avocate au Barreau de Paris

• Atelier sur l'animation et le fonctionnement des sections

Comment créer / animer et faire vivre une section.

- Florence DOLE, avocate au Barreau de Strasbourg
- Loïc BOURGEOIS, avocat au Barreau de Nantes

• Atelier paritarisme

Comment investir les instances extérieures (paritarisme / CARPA/ ONL/ CNBF/MCO)

- Léa TALRICH, avocate au Barreau de Marseille
- Charlotte CAMBON, avocate au Barreau de Toulouse

• Atelier animation et fonctionnement des commissions

Échanges de bonnes pratiques et préparation des échéances politiques à venir (mise à jour du livret justice et réactivité du syndicat sur des sujets de fond)

- Hugo PARTOUCHÉ ,avocat au Barreau de Paris
- Julie BROCA, avocate au Barreau de Toulouse
- Judith KRIVINE, avocate au Barreau de Paris

17h-17h15 : BREVE RESTITUTION DES ATELIERS



19h00 : SOIREE FESTIVE (LIEU A PROXIMITE)

JOURNÉE DE L'ADHÉRENT.E ET DE L'ENGAGEMENT SYNDICAL

DU 5 AVRIL 2025

Bourse du travail de Paris, 85 rue Charlot 75003 PARIS

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Venir au SAF pour réfléchir et débattre, débattre sereinement, débattre utilement. Oser prendre la parole, s'écouter et décider collectivement ou décider de ne pas décider...quels outils pour le débat ?

Compétences visées : amélioration des connaissances sur le fonctionnement du SAF.

Public visé et prérequis : réservé aux adhérent.es du SAF ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration..

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émerger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.